

Choquer et tanner dans le roman *Le Survenant*

Suzelle Blais

Number 137, Spring 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55502ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Blais, S. (2005). Choquer et tanner dans le roman *Le Survenant*. *Québec français*, (137), 99–101.

Choquer et tanner

dans le roman *Le Survenant* (suite)

>>> SUZELLE BLAIS

Très usités dans le langage courant en français québécois, surtout comme participes passés et adjectifs, les verbes *choquer* et *tanner*, qui font l'objet de notre article, sont attestés tant dans la littérature et les journaux que dans la langue orale.

La colère gronde

Le père Didace est *choqué*. Le *Survenant*, qui l'a écouté parler avec dépit de sa famille, le réconforte en lui disant : « Du cœur ? C'est pas ce qui vous manque. Je vous regardais tantôt quand vous étiez choqué : vous êtes loin d'être vieux¹ ». Est-ce à dire, pour citer quelques équivalents de *choqué* en français général, que le père Didace est *offensé*, *offusqué*, *contrarié*, *blessé* ou même *scandalisé* ? Lorsqu'il voit le peu d'ardeur au travail de son fils Amable et qu'il se remémore les années de dur labeur qu'il a dû fournir, lui, pour « défendre son bien », l'amertume fait place à la colère. C'est ainsi que, la cause produisant l'effet, *être choqué*, dans la langue courante en français québécois, a pris le sens d'« être fâché, furieux, en colère ». Le mot s'emploie aussi dans *être choqué après, contre qqn* « être fâché, furieux, en colère contre

qqn ». On peut penser qu'anciennement *être choqué* « être en colère » fut connu de certains parlars français, puisqu'en effet il est signalé en Bourgogne, avec une acception proche de celle du français québécois ; on dit de « celui qui boude par suite de mécontentement : laisse-le, il est choqué² ».

En français général, *choqué* signifie figurément « qui a été blessé dans ses idées, ses habitudes, etc. ». Citée dans le *Trésor de la langue française*, la phrase de Julien Gracq tirée de son ouvrage *Le rivage des Syrtes* est particulièrement intéressante en raison de la présence de l'adjectif *scandalisé* qui vient préciser le sens de *choqué* : « Une expression singulière se formait sur le visage de Belsenza : celle d'un homme choqué et intimement scandalisé... ». Extrait cette fois du quotidien québécois *Le Soleil*, citons cet autre contexte dans lequel *être choqué* a la même significa-



tion que dans l'exemple précédent : « J'aimerais ça, les voir dans un champ de luzerne, juste derrière une bonne vieille vache laitière plutôt que dans le hall d'honneur du Musée des Civilisations, assis bien droit sur leurs petites fesses, applaudissant, la bouche en cul de poule [...]. Vous avez deviné que je suis choqué devant tant d'impuissance. Et je le suis tout autant par l'indifférence lointaine des autorités fédérales que par l'ignorance têtue des autorités provinciales » (*Le Soleil*, 2 décembre 2004, p. A-17).

Ajoutons qu'*être, rester choqué (par)* connaît, en outre, en français général, le sens propre, peu usuel au Québec, de « subir un choc, un traumatisme ». Il est, en revanche, très usité en France notamment, à l'oral comme à l'écrit : « Sa femme était là. Ils [les pillards] l'ont bousculée, elle s'est effondrée, terrassée par une crise de nerfs. Elle reste depuis très choquée » (*Le Figaro*, Paris, 16 novembre 2004, p. 3). Au Québec, dans des situations analogues, les expressions employées *être en état de choc, sous le choc, subir un choc nerveux* ou *être traumatisé* ont la même signification. *Être choqué* au sens de « subir un choc, un traumatisme » est un emprunt à l'anglais qui date du début du XX^e siècle.

Dire et agir sans blesser

Le verbe *choquer*, d'origine incertaine, est attesté depuis le XIII^e siècle. Il a d'abord eu le sens propre de « donner un choc, heurter violemment ». Au début du XVII^e siècle, il s'est spécialisé au sens figuré d'« aller contre, agir de façon plus ou moins agressive contre une notion établie, un principe » ; et avec l'idée de blesser moralement, de déplaire ou de scandaliser, il a le sens d'« offenser en heurtant les idées, les habitudes ».

C'est ce qu'exprime la citation suivante : « J'aime ceux qui ont toujours de l'esprit sans *choquer* personne ; & je hais ceux qui n'en ont que pour déplaire », écrivaient, en leur temps, les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*³. Extrait d'un roman québécois, le verbe *choquer*, dans le contexte suivant, signifie la même chose : « Rien, je ne dirai rien, justement, j'ai l'habitude de voir du monde en pyjama à toute heure du jour et ce n'est certes pas la vue de mon père, si bien enveloppé dans sa robe de chambre de satin marron, qui pourrait me *choquer*⁴ ».

Le français québécois emploie, en outre, la construction factitive *faire choquer qqn* qui signifie : « faire fâcher qqn, le faire en-

rager, le mettre en colère », et « exaspérer qqn en le taquinant », qu'illustre la citation extraite d'une œuvre de Gratien Gélinas : « Sans compter que je me serais fait un coup d'argent avec ça. Parce que mon oncle Arsène serait venu certain. Et puis lui, c'est un "flush" : je vous dis que les trente sous, ça frise avec lui. Ça fait que mon oncle Arsène, ça me fait tout de suite trente sous ! À c'tte heure, mon cousin Arthur : il m'a assez fait choquer quand j'étais jeune, lui aussi, trente sous !⁵ ».

On se calme !

« J'te contredis pas, choque-toi pas⁶ ». Une remarque est mal reçue, des paroles malheureuses sont échappées, et voilà l'interlocuteur prêt à monter sur ses grands chevaux. Pour calmer le jeu et pouvoir s'expliquer, l'auteur de cette agitation ne pourra que répondre, *choque-toi pas*, avant que la colère ne s'amplifie et que l'autre *se fâche tout rouge, entre dans une colère noire* ou *se choque (ben) noir*, comme dans cet exemple d'une informatrice : « J'ai joué aux cartes devant lui, il se choquait ben noir⁷ ».

Dans la phrase suivante, *il, elle se choque facilement*, le verbe *se choquer* a le sens, en français général, de « s'offusquer, se scandaliser facilement » ; il signifie « se fâcher, se mettre en colère facilement », dans le langage courant en français québécois. Le contexte, la syntagmatique et le ton donné à l'énoncé déterminent ici le sens de *se choquer*. Ainsi les citations extraites de *Vézine* de Marcel Trudel et de *Quelques adieux* de Marie Laberge ne laissent-elles aucun doute sur ce sujet : « Pas plus tard qu'avant-hier, j'en ai tapé un. Moé, je *sus* pas un homme *malin* comme j'en ai l'air ; non, j'me choque pas, je sacre pas gros comme mon petit doigt, mais je me laisse pas dévorer, *par exemple*. Je *vas* dire comme c't homme, faut pas se laisser manger la laine su' le dos. Non, j'me choque pas⁸ ». « Entendre parler que tu défendais Élisabeth à chaque conversation que t'avais avec François ? – Mireille ... *pousse pas*, parce que je vais me choquer. – J'ai pas très peur que tu te choques. Je n'ai même pas peur du tout⁹ ».

Une certaine lassitude

Tout comme le verbe *choquer*, *tanner* connaît, en français québécois, des acceptions et des emplois qui lui sont propres. *Être tanné* est particulièrement fréquent, à

l'écrit comme à l'oral ; il est, en outre, employé plus spontanément que ses nombreux équivalents dont, entre autres : *être fatigué, las, en avoir assez, en avoir ras le bol, en avoir plein le (son) casque*. La première attestation de *tanné* date de l'époque de la Nouvelle-France. Elle est de Jean-Baptiste d'Alecyrac qui, lors d'un voyage en Amérique en 1755, écrit : « Ils [les Canadiens] disent [...] tanné au lieu d'ennuyé¹⁰ ». Il s'agit d'un héritage des parlers normands et picards où *tanné* a été relevé avec l'acception qu'on lui connaît en français québécois.

Le mot a pris différentes nuances sémantiques qui vont, selon les contextes, d'un sentiment de fatigue ou de lassitude à celui de mécontentement ou d'irritation, comme le montrent les citations suivantes. « Que vous soyez en visite pour un week-end ou simplement tannés de votre restaurant de quartier, une visite sur cette *main* revampée [la rue Saint-Joseph à Québec] s'impose » (*Le Devoir*, 11 et 12 décembre 2004, p. D-4). Dans le roman de Germaine Guèvremont, le mot vient de la fille du père Didace, Marie-Amanda, qui raconte un épisode de la vie de son mari : « Dans le temps que mon Ludger naviguait, que je voyais pas jour qu'il débarquerait pour tout de bon, – il se disait tanné d'être navigateur de fosset et il voulait à tout prix s'en aller à l'eau salée, et puis il restait des semaines et des semaines sans répondre à mes lettres, – les soirs que je me suis couchée, une angoisse au cœur, je pourrais pas les compter¹¹ ».

Certains en ont assez, d'autres tiennent bon

Les membres de l'industrie du *fast-food* sont sur le point, disons-le, de « se choquer » ; l'irritation est palpable, ils en ont assez, sentiment qu'exprime l'expression *commencer à être tanné* : « L'industrie du *fast-food* commence à être tannée d'être tenue responsable des problèmes de santé de la société, s'insurge un intervenant qui a préféré garder l'anonymat » (*Le Soleil*, 25 novembre 2004, p. A-3).

Le contexte ci-dessous met en concurrence le sens figuré de *fatigué* dans la langue du journaliste et son équivalent *tanné* dans celle de l'humoriste ; cette dernière emploie également l'adjectif *fatigué* au sens d'« épuisé » : « Depuis trois ans qu'elle tourne avec le même spectacle (elle en sera à sa 68^e représentation, rien qu'à la salle Albert-Rousseau), l'humoriste [Lise Dion] n'est pas fatiguée de faire les mêmes gags,

pourvu qu'ils fassent plaisir aux spectateurs. " Des fois, je suis si fatiguée que je me demande comment je vais me rendre jusqu'à la scène, mais je ne suis jamais tannée de ce que je fais " » (*Le Soleil*, 8 décembre 2004, p. B-1).

Se faire casser les pieds

Le verbe *tanner* (*tenner* comme première forme) remonte au XIII^e siècle. « Il est employé dès ses premières attestations au sens figuré de " fatiguer " » (*Dictionnaire historique de la langue française*). À l'instar des nombreux mots qui vivent dans les différentes variétés de français et qui, néanmoins, ne figurent pas dans les dictionnaires, *tanner* est disparu de ces derniers durant une longue période. Dès 1690, Furetière le donne comme un mot qui n'appartient plus à l'usage général : « On disoit autrefois *taner*, pour dire, Donner de la peine à quelqu'un, & le molester ; & on le dit encore en Picardie » ; dans l'édition de 1727, il ajoute : « on le dit aussi en Normandie pour ennuyer ». Il disparaît alors de la plupart des dictionnaires du XVIII^e siècle ; il ne sera réintroduit qu'au XIX^e siècle. Notons que le verbe *tanner* a toujours été relevé avec la mention *familier* ; Littré le considère plutôt comme *populaire*.

De nos jours, en français général, le verbe *tanner* (surtout employé à la voix active) signifie figurément : « agacer, importuner » (il correspond à la locution : *casser les pieds à qqn*) et « harceler, talonner qqn pour en obtenir quelque chose ». Ces acceptions sont également usuelles en français québécois, comme l'attestent les exemples de Michel Tremblay et de Réjean Ducharme : « T'avais raison de pas vouloir que je te parle de lui... Moi non plus, j'ai pas tellement envie d'avoir

de ses nouvelles, ces temps-ci... – Passe-moi donc Jeanne, sinon j'vais te tanner avec mes questions... J'vais vouloir que tu me parles de lui... » (Michel Tremblay, *Le cœur éclaté*, p. 151). « On l'a tellement sollicité, dérangé, tanné, que sans toute sa grandeur d'âme il ne reconnaîtrait même plus vos faces » (Réjean Ducharme, *L'hiver de force*, p. 20, cité dans *Le Grand Robert de la langue française*).

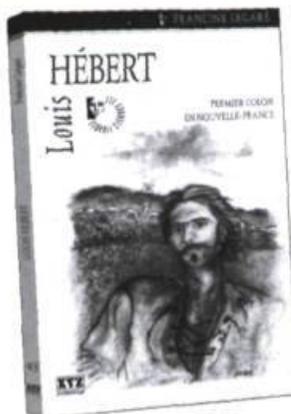
« Ils se tanneront jamais de se faire peur !¹² ». Enfin, ajoutons que la forme pronominale, qui disparaît du français général au XVI^e siècle, est encore bien vivante au Québec et en Acadie¹³. Elle est attestée en français dès le XIII^e siècle avec le sens qu'elle a en français québécois et acadien de « se fatiguer, se lasser ». Cette forme nous vient des parlers normands qui l'avaient conservée.

Nous ne pouvons terminer cet article sans parler d'un grand écrivain du XIX^e siècle qui avait le verbe *tanner* dans son vocabulaire. Il s'agit de Gustave Flaubert qui, en bon Normand qu'il était, connaissait et utilisait ce mot qui revenait régulièrement sous sa plume. En effet, le verbe *tanner*, comme nous l'avons vu, était bien vivant anciennement dans les parlers normands, comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs. *Tanner* et *être tanné* figurent à maintes reprises dans sa *Correspondance* où ils sont employés dans des tournures et avec des connotations qui sont connues du français québécois. Ainsi ce contexte dans lequel *fatigué* et *tanné* sont mis en corrélation comme dans certains emplois québécois : « Si tu veux apprendre des nouvelles, ou tout au moins une nouvelle, je t'apprendrai que je ne suis plus au collège ; et comme je suis tellement fatigué

des détails de mon histoire et que j'en suis tanné, je te renvoie à Alfred pour la narration » (*Correspondance*, 18 décembre 1839). Nous voilà en très bonne compagnie !

Notes

- 1 Germaine Guèvremont, *Le Survenant*, édition critique par Yvan G. Lepage, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1989 [il s'agit du tirage de 1967 corrigé de la main même de G. Guèvremont], p. 233.
- 2 Eugène de Chambure, *Glossaire du Morvan [...]*, Paris, H. Champion, 1878.
- 3 Trévoux : *Dictionnaire universel françois et latin*, Paris, 6^e édition, 1771.
- 4 Marcelyne Claudais, *J'espère au moins qu'y va faire beau !*, Boucherville, Éditions de Mortagne, 1985, p. 17.
- 5 Gratien Gélinas, *Les fridollnades 1941 et 1942*, [Montréal], Quinze, [1981], p. 164.
- 6 Guy Dufresne, *Cap-aux-Sorciers*, Montréal, Leméac, 1969, p. 201.
- 7 Informations recueillies lors d'enquêtes que nous avons effectuées en 1980 à Trois-Pistoles (localité du Bas-Saint-Laurent).
- 8 Marcel Trudel, *Vézine*, Montréal, Fides, 1946, p. 29.
- 9 Marie Laberge, *Quelques adieux*, [Montréal], Boréal, 1992, p. 298.
- 10 Marie-France Caron-Leclerc, « Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVII^e au XIX^e siècle). Édition critique et analyse ». Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1998.
- 11 Voir note 1, p. 279.
- 12 Françoise Loranger, *Medium saignant*, Montréal, Leméac, 1970, p. 81.
- 13 Yves Cormier, *Dictionnaire du français acadien*, Montréal, Fides, 1999, 442 p.



Les grandes figures

Francine Legaré *Louis Hébert* Premier colon en Nouvelle-France

récit biographique
160 p. • 16 \$



Photo : Christine Berubé

Louis Hébert fut plus qu'un agriculteur : ses connaissances en botanique firent de lui un expérimentateur. Grâce à lui, la vie sédentaire en Nouvelle-France devint possible.

XYZ
éditeur

